

**CTL du 11/01/2022 – DDFIP 74**

**Vos élus CFDT-CFTC :**

**Elena CARTONE** (Titulaire) [elena.cartone@dfgip.finances.gouv.fr](mailto:elena.cartone@dfgip.finances.gouv.fr)

**Stéphane PILLET** (Expert) [stephane.pillet@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:stephane.pillet@dgfip.finances.gouv.fr)

Compte tenu des circonstances, dont vous trouverez le détail dans la déclaration liminaire jointe, vos élus ont décidé collégialement de ne pas assister à la mascarade annuelle de « l'exercice emplois » qui n'est que l'application de l'injonction centrale de suppressions d'emplois.

Malgré l'ingénuité de la Direction à complexifier les documents pour noyer les suppressions d'emplois dans les importants volumes de redéploiement, nous vous diffusons cette synthèse reprenant l'essentiel de la douloureuse facture que nos services vont encore avoir à payer cette année.

**Evolution des emplois en 2022 :**

**1<sup>er</sup> Mode de calcul de la Direction :** les suppressions brut.

Les résultats des calculs prenant en compte les reprises d'emplois flèches (+1), contribution proportionnelle (-21,4), les correctifs de charges et enjeux (+19,6), environnementaux (-6,2), opérationnel (-1) et réallocation de la vacance (-2), nous arrivons à un Total de :

**-10 emplois dans nos services cette année.**

**2<sup>o</sup> mode de calcul de la Direction :** les suppressions nettes

La Direction présente une répartition par grade des évolutions nettes.

IP	IDIV HC	IDIV CN	A	B	C	Total
+2	-2	-1	-1	-1	-6	<b>-9</b>

Première différence de résultat !

A tout cela, il faut ajouter le jeu de chaises musicales des redéploiements entre les services qui disparaissent, ceux qui sont créés et ceux qui sont fusionnés. Cela complique les choses à loisir.

Que nous réserve la suite ?

**3° mode de calcul de la Direction :** les répartitions des suppressions nettes par services.

C'est là que ça se corse, les informations développées sur le document dédié ne sont pas claires et noient le poisson. La Direction semble avoir des difficultés à répartir la pénurie cumulée aux mouvements générés par le NRP.

Services	IP	IDIV CN	A	B	C	Total
CDL Thonon et Annemasse	+2					+2
Non fléché		-1				-1
Contribution pôles nationaux (non fléché)				-1		-1
SIE Thonon					-1	-1
SIE Annecy					-1	-1
SIE Annemasse					-1	-1
SIP Seynod					-1	-1
SIP Bonneville					-1	-1
PCE Annecy			-1			-1
PCE Bonneville				-1		-1
BCR				-1		-1
Paierie					-1	-1
Direction : SAR SPL				-1		-1
Direction : EDR					-1	-1
<b>Total</b>	<b>+2</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>	<b>-7</b>	<b>-11</b>

=> Il n'y a donc plus qu'à choisir la soustraction que l'on préfère entre les 3 proposées ...

Au final, ce sera plus vraisemblablement **-11 emplois** que nous subirons cette année. Ô miracle, cela fera des vacances d'emploi qui ne seront plus à combler !

**Ce premier CTL de l'année 2022, conforme à ceux des années précédentes, annonce de nouvelles suppressions d'emplois. En plus de faire peser sur les agents une charge toujours plus importante, cela concourt à la baisse d'attractivité des citoyens pour les métiers que l'on propose et complique ainsi le recrutement des futurs agents potentiels.**

**Pour vos élus CFTC-CFDT il est temps que cela s'arrête. La période électorale « Présidentielle » qui commence est une vraie zone de danger pour nos services. Les candidats ne manqueront pas d'imagination sur nos missions et emplois. Restons vigilants, actifs et réactifs.**

**STOP AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

